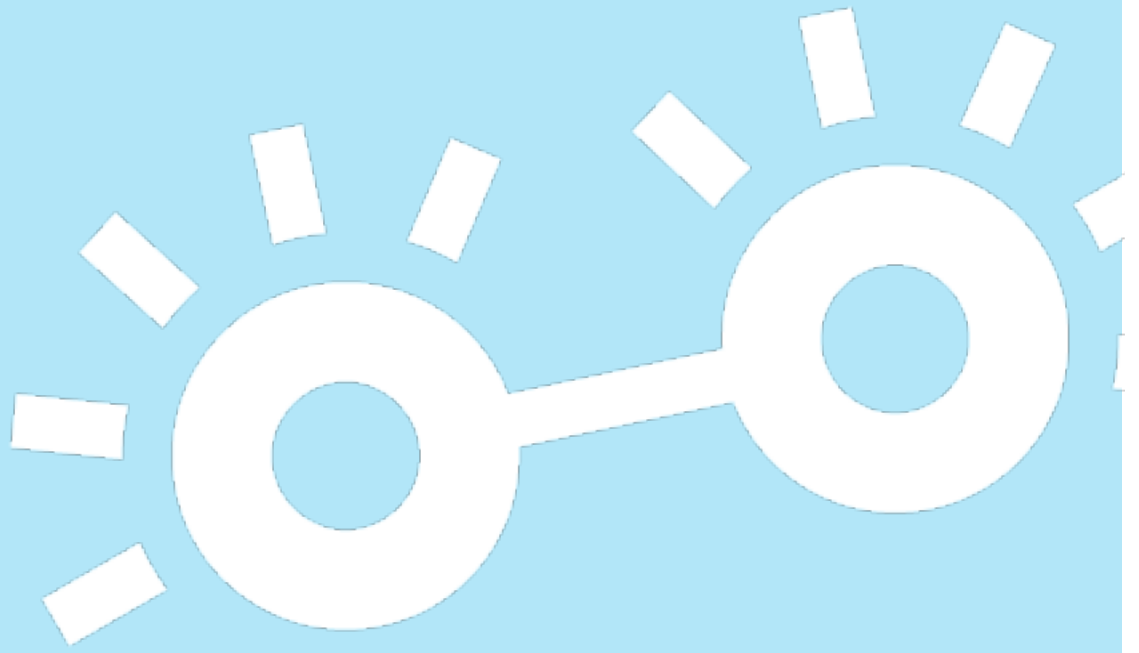


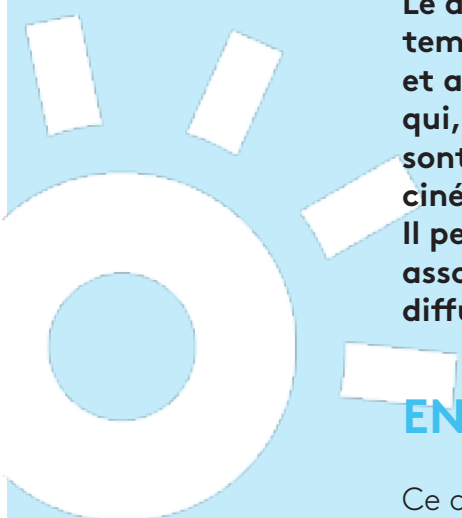


# APPEL À PROJETS

# PASSEURS D'IMAGES

## OCCITANIE 2026

# LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES



Le dispositif Passeurs d'images consiste à la mise en place, hors temps scolaire, de projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, de pratiques et d'une offre cinématographiques et audiovisuelles.

Il permet de proposer des parcours d'éducation aux images associant deux actions complémentaires : le voir et le faire, la diffusion et la pratique.

## ENJEUX

Ce dispositif propose d'expérimenter des espaces de pratiques, de créations et de rencontres entre des oeuvres, des artistes du cinéma ou de l'audiovisuel et des jeunes. Il a notamment pour enjeux de développer l'esprit critique face aux images, de favoriser la mixité sociale et l'émergence d'une parole citoyenne, de susciter la curiosité et le goût pour le cinéma, d'encourager la créativité par la découverte artistique et la pratique de l'image.

## PUBLICS

Passeurs d'images s'adresse en priorité aux habitant.e.s des quartiers ciblés par les politiques de la ville et des zones de revitalisation rurale. Les cœurs de cible de ce dispositif sont les jeunes de moins de 25 ans. Une attention particulière sera portée aux projets manifestant une volonté de favoriser la mixité homme/femme, mais aussi sociale et intergénérationnelle, ainsi que les projets soulevant des enjeux d'insertion.

> [Découvrir la carte des QPV](#)

> [Découvrir la carte des FRR](#)

**Passeurs d'images est aujourd'hui un dispositif d'éducation à l'image et au cinéma à vocation culturelle et sociale, établi de façon prioritaire dans le cadre de la politique de la ville. Il propose un soutien et un accompagnement pour la mise en oeuvre de projets adaptés à la spécificité des territoires et des publics.**

Ce dispositif est piloté en région par la DRAC Occitanie.

Le [protocole d'accord interministériel](#) téléchargeable.

# LES OBJECTIFS

Les projets Passeurs d'images sont conçus et mis en œuvre par un ensemble de partenaires sociaux et culturels autour d'objectifs communs.

**>>> ÉDUIQUER À L'IMAGE :** En proposant une offre artistique et culturelle différente de celle relayée par les médias «mainstream», privilégier la diffusion de films Art et Essai, de documentaires ou de films d'animation indépendants. C'est aussi faire comprendre le travail de la création d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle en aidant le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.), grâce notamment, à des ateliers de pratique artistique innovants.

**>>> CONSTRUIRE DES PROJETS ADAPTÉS À UN TERRITOIRE SPÉCIFIQUE :** Le choix de Passeurs d'images est de développer des actions *pour*, mais aussi *avec* les publics, et d'être à l'écoute des attentes et des désirs des participant.e.s. Il s'agit de rester connecté à une réalité de terrain et de monter des projets réalisables, à la portée de tous. En donnant un meilleur accès aux pratiques cinématographiques et en sensibilisant à la diversité culturelle.

**>>> QUALIFIER LES ACTIONS :** Afin de mieux impliquer les participant.e.s et aussi d'apporter de la cohérence aux projets. Il s'agira d'inscrire les projets dans une logique, en proposant des rencontres avec des artistes et des œuvres tout en faisant le lien entre plusieurs volets d'actions sur un même territoire. En travaillant sur le long terme, les projets contribuent à la formation et à la qualification des partenaires, véritables relais sur le terrain, en favorisant le développement d'un regard critique et citoyen.

**>>> APPRENDRE EN S'AMUSANT :** La dimension ludique d'un dispositif d'éducation à l'image, qui plus est sur le hors temps scolaire, est primordiale. Il s'agit de prendre du plaisir à s'exprimer et à développer sa sensibilité et sa créativité artistique, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir.

**>>> CRÉER DU LIEN SOCIAL :** C'est autant un objectif qu'un effet des manifestations mises en place dans le cadre de Passeurs d'images. Dans un environnement où les images sont un enjeu quotidien, il est important de favoriser le mieux vivre ensemble, les échanges, la mixité sociale, les liens intergénérationnels, ainsi que la lutte contre les discriminations de toutes sortes (racisme, handicap, exclusion).

# LA COORDINATION RÉGIONALE

La Trame, en tant que coordination Passeurs d'images pour la région Occitanie, vous accompagne dans l'élaboration de votre projet en s'appuyant sur des ressources, son expertise, son réseau de professionnels de l'image et d'artistes.

Fédérant un collectif de praticien.ne.s convaincu.e.s de leur responsabilité sociale, La Trame déploie des actions culturelles en direction de tous les publics, petits et grands. Elle travaille en collaboration avec des acteurs sociaux, éducatifs et culturels, des artistes et des salles de cinéma impliqués sur le territoire, afin de promouvoir et mettre en œuvre des pratiques citoyennes de l'audiovisuel.

Dans ce cadre, la coordination régionale s'engage à :

- Proposer un accompagnement à la constitution de votre dossier de candidature et au montage de projet
- Être ressource pour l'élaboration des contenus des actions et des parcours d'éducation au cinéma
- Mettre en contact les porteurs de projet avec des partenaires privilégiés
- Faciliter la mise en œuvre des projets tout au long de l'année
- Organiser des journées de formation sur des enjeux spécifiques de l'éducation aux images
- Organiser des séances Filmez-Jeunesse réunissant les jeunes et les professionnels de différents territoires et valorisant les jeunes et leur implication dans les projets.

## L'ASSOCIATION NATIONALE

À l'initiative des coordinations régionales porteuses du dispositif, l'association nationale L'Archipel des Lucioles a été créée en 2017. Elle a pour objet de fédérer et d'animer le réseau des acteur.ice.s de l'éducation aux images, qui œuvrent en direction des publics les plus éloignés des pratiques culturelles, notamment cinématographiques.

Le dispositif s'inscrivant dans les conventions CNC-Etat-Région, est porté par 23 coordinations régionales sur l'ensemble du territoire national (métropole et Outre-Mer).

# QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Toute commune, intercommunalité ou structure publique ou associative désireuse de proposer aux jeunes habitant.e.s de son territoire des parcours d'éducation aux images.

L'appel à projets vise à encourager les coopérations et la mutualisation de moyens entre différent.e.s acteur.ice.s du champ artistique, culturel et social.

**ACTEURS CULTURELS** : Association, salle de cinéma, service culturel, centre culturel, festival ou médiathèque, structures culturelles privées...

**STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS** (des champs sociaux et éducatifs) : Maison de quartier, structures médico-sociales, centre de loisirs, espace jeunesse, MJC, Fédération d'Éducation Populaire, association d'utilité sociale...

**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LOCALES**, dans la mesure où elles ont les compétences et savoir-faire en matière d'action sociale et/ou culturelle.

## IMPLICATION

LE PORTEUR DE PROJET S'ENGAGE À :

- > Communiquer régulièrement les informations sur le projet à la coordination régionale (dates d'ateliers et de projection, suivi global des actions, difficultés rencontrées, changements...)
- > Détenir l'ensemble des autorisations de droits à l'images et à la voix
- > Utiliser la charte graphique Passeurs d'images et les logos des financeurs du projet sur tout support de communication.
- > Transmettre à la coordination les films et/ou les réalisations d'atelier et accepter leur diffusion sur le site de la coordination nationale La Trame.
- > Participer à minima une journée de rencontre régionale proposée par la coordination
- > Participer à la séance Filmez Jeunesse proposée par la coordination, en présence des jeunes pour valoriser leur travail et leur implication
- > Produire un bilan quantitatif et qualitatif des actions.
- > Devenir adhérent de l'association La Trame.

# QUELLES ACTIONS?

## ATELIERS DE PRATIQUE

Les participant·es se retrouvent dans un projet culturel, artistique et citoyen collaboratif, encadré·es par un·e ou plusieurs professionnel·les de l'image, tout en se posant des questions liées aux images et aux narrations qu'elles véhiculent. Ces ateliers constituent des terrains créatifs d'échanges et de partages citoyens, favorisant l'expression des publics et de leur imaginaire, tout comme la consolidation du lien social.

### ATELIERS DE CRÉATION AUDIOVISUELLE

Les ateliers rassemblent les publics sur un temps long à travers la réalisation d'un film de A à Z. Les participant·es sont accompagné·es dans leur démarche par des professionnel·les de l'audiovisuel et du cinéma. Ces intervenant·es emmènent les participant·es vers des questionnements techniques et artistiques, tout en les accompagnant sur l'apprentissage de l'écriture audiovisuelle, des techniques de prise de vue et de son, du jeu d'acteur pour la fiction et du montage.

Ces ateliers peuvent prendre la forme de stages de 5 ou 10 jours sur les vacances scolaires ou de séances hebdomadaires jalonnées sur plusieurs mois.

L'implication d'un animateur, éducateur ou personne référente du groupe qui sera présente tout au long du projet est indispensable au bon déroulement de l'atelier et au bénéfice des jeunes.

Ces ateliers sont également l'occasion d'organiser un temps de restitution pour les participant·e.s et leurs proches, par exemple en salle de cinéma.

### ATELIERS DE SENSIBILISATION

Ces ateliers permettent aux participant·es d'appréhender les bases de la technique audiovisuelle ou d'un métier du cinéma. Il s'agit d'un temps d'initiation s'étalant généralement d'une demi-journée à deux jours.

Les thématiques peuvent être variées: le pré-cinéma, la sonorisation, le montage, atelier tourné-monté, le plan-séquence, le film au téléphone portable ...

### ATELIERS DE BRUITAGE

Les ateliers de bruitage sont l'occasion de plonger dans les images et ce qu'elles véhiculent par l'entrée de la bande sonore. Les participant·es découvrent ainsi un métier peu connu et les différentes techniques des bruiteurs de cinéma.

Ils expérimentent les différentes possibilités narratives du son et composent de manière collective la bande bruitée d'un court métrage ou d'un extrait de film.

Les restitutions prennent la forme d'un ciné-spectacle où les participant·es exécutent en direct la bande sonore du film projeté.

La Trame vous accompagne dans la recherche d'intervenants pour animer ces ateliers.

### TPOLOGIE DES ATELIERS

- réalisation de courts métrages (fiction, documentaire/reportage, docufiction).
- animation/de stop motion.
- traiter une thématique (l'écologie, la mémoire, la mobilité, la différence...)
- incrustation sur fond vert. Devant un fond vert, les participant·es peuvent découvrir le fonctionnement d'un des effets spéciaux les plus connus et utilisés : l'incrustation. La découverte de cette technique permet aussi d'aborder des questions liées à la prise de vue et l'utilisation de logiciels numériques de montage.
- réalisation d'un film à partir d'archives
- autour des métiers du cinéma et de l'audiovisuel autres que ceux de l'image (acting, maquillage, décors, son, etc.).
- écriture scénaristique.
- montage ou création artistique avec la table Mashup

# QUELLES ACTIONS?

## PROJECTIONS

Moments d'échange et de découverte, les projections sont l'occasion de découvrir la diversité des formes audiovisuelles et des points de vue singuliers sur le monde. Il s'agit de proposer une offre artistique et culturelle différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier, par exemple, la diffusion de films Art et Essai, de documentaires de création ou de films d'animation indépendants.

### SÉANCES DE CINÉMA EN PLEIN AIR

Événement social et culturel, la séance de cinéma en plein air est à la fois un spectacle gratuit à dimension familiale et une action d'éducation à l'image.

Il s'agit de créer un événement festif qui encourage l'accès au cinéma et à l'audiovisuel dans toute leur diversité en direction des habitants d'un quartier ou d'un village dans un esprit d'ouverture.

Les séances Plein Air sont construites avec un prestataire technique qui garantit la qualité de projection. Elles se déroulent principalement de juin à septembre.

Un [catalogue de films](#) est élaboré chaque année au niveau national en tenant compte de l'intérêt artistique des films et de leur caractère fédérateur.

### ATELIERS DE PROGRAMMATION

Il s'agit de permettre à un groupe de devenir les programmeurs d'une séance et de prendre le temps d'une réflexion commune et de débats autour des films, tout en responsabilisant le groupe sur les choix des titres qui seront montrés à un public. Le groupe prend en charge la programmation, la communication de la séance et assure la conduite de l'animation et des débats de la soirée.

Différentes formes sont possibles : atelier de programmation de courts métrages accompagné par un professionnel ; programmation de la séance plein air ; choix d'un court métrage avant une séance plein air, etc.

La Trame vous accompagne dans la recherche d'intervenants pour animer ces ateliers.

### SÉANCES ACCOMPAGNÉES

Ces séances en salle de cinéma sont l'occasion pour les publics de (re)venir dans ce lieu de diffusion, de découverte et de socialisation, afin de voir et d'appréhender des œuvres en présence d'un·e professionnel·le, tout en bénéficiant d'une médiation adaptée autour de l'œuvre : rencontre avec l'équipe du film, débat avec un·e professionnel·le autour d'une thématique, d'un style d'écriture ou d'une technique déployée dans le film, etc

Ces séances s'articulent autour de plusieurs objectifs : rencontrer des professionnel·les, exprimer un point de vue critique, favoriser l'expression, appréhender et comprendre le processus de création.

Ces temps de rencontre sont aussi l'opportunité de projeter les créations réalisées au sein des ateliers, en présence des jeunes et de leur famille.

La Trame propose chaque année [un catalogue régional de films](#) qui vise notamment à soutenir et valoriser la création locale.

### AUTRES LISTES DE FILMS

> [Sport & cinéma](#). Un catalogue riche de films patrimoniaux et contemporains, courts et longs, pour des séances dans des lieux sportifs ou faire du sport au cinéma.

> [Kit Contre les LGBTphobies](#). Un outil pédagogique pour explorer le cinéma et les questions de genres

> [13 regards différents sur les handicaps](#). Un kit pédagogique pour à la fois sensibiliser et donner des pistes de réflexion pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

# COMMENT CANDIDATER ?

LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES  
VIA LA PLATEFORME DÉMARCHES SIMPLIFIÉES  
AVANT LE 30 NOVEMBRE 2024

> **Le dossier doit être renseigné sur Démarches simplifiées avant le 30 novembre 2025.**

> Avant tout dépôt de dossier, **il est obligatoire de prendre contact avec la coordination régionale avant le 1<sup>er</sup> novembre 2025** afin qu'elle puisse vous accompagner dans l'élaboration de votre projet et la constitution de votre dossier.

Contact : Mathilde Nodenot, Coordinatrice régionale - Passeurs d'images :  
passeursdimages@la-trame.org / 06.95.49.68.49

> Vous pouvez ensuite remplir le formulaire de candidature Passeurs d'image Occitanie directement sur la plateforme [Démarches Simplifiées](#) **avant le 30 novembre 2025**. Tous les dossiers éligibles seront examinés en comité de sélection, composé notamment de la DRAC Occitanie, la Région Occitanie Occitanie et de Ila Trame.

> Pour toute structure ayant participé à l'édition 2025, il vous sera demandé de joindre votre bilan d'action 2025.

> Vous recevrez la réponse à votre candidature directement via la plateforme Démarches simplifiées.

## PIÈCES NÉCESSAIRES DU DÉPÔT DU DOSSIER

### > LES CV DES INTERVENANTS

> RENOUELEMENT DE LA DEMANDE : SAISIR LE COMPTE RENDU D'EMPLOI DE LA SUBVENTION DE L'ANNÉE N-1 SUR [LA PLATEFORME DÉMARCHES SIMPLIFIÉES](#) EN INDIQUANT LE NUMÉRO DE DOSSIER DE RATTACHEMENT

> BILAN DE L'ACTION SOUTENUE, SI VOUS AVEZ DÉJÀ BÉNÉFICIÉ DU SOUTIEN DU DISPOSITIF «PASSEURS D'IMAGES» EN N-1 (MODÈLE DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT SUR DÉMARCHE SIMPLIFIÉES)

> BUDGET DU PROJET (MODÈLE DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT SUR DÉMARCHE SIMPLIFIÉES)

> BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA STRUCTURE

> RIB

# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets déposés associent une dimension culturelle et artistique à une dimension citoyenne, éducative et sociale. Les dossiers devront inclure et développer les points suivants:

- **Un partenariat tripartite** : au moins un acteur culturel du champ de l'audiovisuel, un acteur de la jeunesse ou du secteur social et une structure de diffusion (ainsi que le degré d'engagement de partenaires)
- **Les publics** : publics adolescents et jeunes adultes (12-25 ans) et/ou public éloigné des pratiques culturelles et les capacités de mobilisation
- **Les territoires prioritaires**: les projets devront concerner un ou plusieurs quartiers politiques de la ville (QPV) ou un territoire dit de revitalisation rurale (FRR).
- **La logique de parcours** (au moins 3 actions) : penser le projet dans la durée en proposant aux mêmes publics un parcours actions qui associent **le Voir et le Faire** (des ateliers pratiques et des découvertes de films notamment en salle de cinéma).
- **La dimension artistique et culturelle**: implication d'artistes et de professionnels de l'image et du son ; lien avec la salle de cinéma de proximité.
- **La gratuité**: les ateliers et les projections doivent être gratuits pour les publics
- **Le choix des films**: la coordination propose 2 listes de films. La programmation proposée devra obligatoirement être issue de ces listes, consultables sur le site de La Trame :
  - . une liste pour les séances Plein air
  - . une liste pour les séances accompagnées
- **Le co-financement**: La participation financière de la DRAC ne peut excéder 5000€ par porteur de projet et ne peut représenter plus de 60% du budget total. Tout projet doit associer d'autres financeurs. Des financements sont ainsi à rechercher par le porteur de projet auprès d'organismes publics et privés : Villes, Communautés de communes ; Caisse d'allocations familiales ; Contrats de Villes et Contrats de ruralité ; ANCT ; mécénat... ( [pistes de cofinancement possible](#) )

> Plus les informations données seront précises, plus il sera facile de se faire une idée la plus fiable possible du projet. Vous pouvez ajouter tout document qui vous semble pertinent à la compréhension du projet.



|                                        |                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SEPTEMBRE 2025                         | › Ouverture de l'appel à projets 2026                                                                                                                                                                                 |
| AVANT LE 1 <sup>ER</sup> NOVEMBRE 2025 | › Prise de contact avec la coordination régionale                                                                                                                                                                     |
| 30 NOVEMBRE 2025                       | › DATE LIMITE DU DÉPÔT DU DOSSIER                                                                                                                                                                                     |
| JANVIER 2026                           | › COMITÉ DE SELECTION                                                                                                                                                                                                 |
| PREMIER TRIMESTRE 2026                 | › RÉPONSE AUX PORTEURS DE PROJETS VIA DS                                                                                                                                                                              |
| FÉVRIER À NOVEMBRE 2026                | › Mise en place des actions                                                                                                                                                                                           |
| MAI 2026                               | › Demande d'autorisation de diffusion en plein air                                                                                                                                                                    |
| 30 NOVEMBRE 2026                       | › retour de la fiche bilan d'actions Passeurs d'images de la TRAME.                                                                                                                                                   |
|                                        | ›Egalement, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice, saisir le compte rendu d'emploi de la subvention sur la plateforme <a href="#">Démarches simplifiées</a> en indiquant le numéro de dossier de rattachement. |

## COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE:

- › MINISTÈRE DE LA CULTURE - DRAC OCCITANIE
- › RÉGION OCCITANIE
- › L'ARCHIPEL DES LUCIOLES, COORDINATION NATIONALE DU DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES
- › LA TRAME, COORDINATION RÉGIONALE DU DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES
- › CINÉMAGINAIRE, CO-COORDINATION DU DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES
- › RESSOURCES ET TERRITOIRES, CENTRE DE RESSOURCES POUR ET AVEC LES ACTRICES ET ACTEURS DE LA COHÉSION SOCIALE
- › OCCITANIE FILMS, POLE RÉGIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES
- › UN.E PROFESSIONNEL.LE DE LA CRÉATION AUDIOVISUELLE

# CONTACT

## ASSOCIATION LA TRAME

9 rue de l'étoile  
31000 Toulouse  
[www.la-trame.org](http://www.la-trame.org)  
05 61 25 22 55

Mathilde Nodenot  
Coordinatrice Passeurs d'images Occitanie  
[passeursdimages@la-trame.org](mailto:passeursdimages@la-trame.org)  
06 95 49 68 49

**Passeurs d'images** est un dispositif interministériel soutenu par le Ministère de la Culture, le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ainsi que par les collectivités locales partenaires : les conseils régionaux, les municipalités, les communautés de communes, les structures locales, les professionnels de l'image et les salles de cinéma participantes.



éléments graphiques ©La Trame / photographies ©Passeurs d'images Occitanie

